

ME LAURENCE BORY, PRÉSIDENTE DE L'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

LAURENCE BORY

Présidente de l'Union Internationale des Avocats, avocate au Barreau de Genève¹

Mots-clés: Union Internationale des Avocats, défense des avocats, relations internationales, État de droit, droit des réfugiés

Me Laurence Bory, avocate à Genève, est devenue Présidente de l'Union Internationale des Avocats (UIA) lors du Congrès annuel le 31 octobre 2016 à Budapest. Elle est la première femme à accéder à cette fonction.

Me Laurence Bory, depuis combien de temps êtes-vous impliquée dans l'UIA et quels sont vos motivations?

J'ai rejoint l'UIA il y a plus de vingt ans et y ai successivement assumé les charges de présidente de la commission de droit bancaire, secrétaire général de l'association et présidente du congrès 2004, avant de devenir secrétaire général de la Fondation Magna Carta en 2007.

Quant aux motivations, il y en a deux principales.

La première tient au fait que j'ai grandi à Genève, ville ouverte sur le monde, dont près de 40% de la population est étrangère, berceau du droit humanitaire et de l'arbitrage international.

La seconde raison pour laquelle je me suis investie au sein de l'UIA tient certainement à l'héritage familial et à l'éducation que j'ai reçus.

Servir avec un grand «S» fait partie des principes hérités de mes aïeux, notamment de mon arrière-arrière-grand-père, Gustave Moynier, l'un des cinq fondateurs de la Croix-Rouge, qui en assura la présidence pendant plus de 40 ans et qui prônait, en 1872 déjà, la nécessité d'instaurer un tribunal pénal international pour juger les crimes de guerre.

Pendant toute ma jeunesse, j'ai entendu mes parents et mes grands-parents répéter que lorsque l'on a la chance de vivre dans un pays en paix, que l'on est en bonne santé, que l'on peut poursuivre les études que l'on souhaite et exercer le métier de son choix, la moindre des choses est de se préoccuper de ceux qui n'ont pas cette chance.

J'ai toujours appliqué ce principe, que ce soit sur le plan familial ou amical, dans le cadre professionnel ou associatif.

C'est donc très naturellement que je me suis investie dans l'UIA car ses valeurs de justice, de solidarité et de tolérance me correspondent tout à fait.

Quelles seront vos priorités pendant cette année de présidence?

Il m'appartiendra de poursuivre les activités de l'UIA déjà entamées par mes prédécesseurs dans les domaines suivants:

- défense des avocats persécutés dans l'exercice de leur métier;
- renforcement de la présence et du rôle de l'avocat dans la société civile;
- réaffirmation des principes du procès équitable et du droit de chacun d'accéder à la justice;
- actions pour rappeler la nécessité de respecter l'État de droit.

S'agissant de ce dernier point, quels constats faites-vous au sein de l'UIA?

L'UIA dispose depuis peu, grâce à la réflexion et au travail du «UIA Institute for the Rule of Law» (UIA-IROL), créé en 2015, d'une définition claire et succincte de ce qu'est l'État de droit. Il s'agit du concept en vertu duquel les États doivent être organisés de telle sorte qu'ils respectent la

¹ Propos recueillis par Caroline Bydzovsky, Secrétaire générale de l'Ordre des avocats de Genève.

hiérarchie des normes, la séparation des pouvoirs et les droits fondamentaux universellement reconnus des individus, auxquels sont étroitement associés les principes de légalité, de sécurité juridique ainsi que de justice indépendante et impartiale.

Ce concept, bien que largement reconnu dans le monde, n'est en réalité pas ou mal appliqué dans de nombreux États, ce qui appelle à se demander quelles en sont les raisons.

On constate alors que la plupart des atteintes à la protection des individus sont justifiées par le prétendu «intérêt supérieur» ou «intérêt général» de l'État en question.

Un examen concret de la situation démontre que, dans la plupart des États ne respectant pas l'État de droit, ce n'est pas l'intérêt général tel qu'on le conçoit habituellement, soit l'intérêt du plus grand nombre à vivre en paix et dans la prospérité, qui dicte la politique à appliquer, mais l'intérêt bien compris d'une minorité voulant conserver le pouvoir.

Pour parvenir à cette fin, le pouvoir exécutif va ainsi faire disparaître toute contestation, même pacifique. Les lois seront modifiées (ou simplement mises entre parenthèses sous prétexte d'état d'urgence), la presse libre sera muselée voire interdite, les juges et les avocats, dernier rempart contre la toute-puissance du pouvoir exécutif, seront emprisonnés ou assassinés.

En fait, dès que l'un des trois pouvoirs prend le pas sur les deux autres, l'intérêt du plus grand nombre n'est plus respecté et la porte s'ouvre à toutes les dérives.

Ainsi, il n'y a plus d'État de droit:

- lorsqu'il n'y a pas véritablement d'indépendance et d'équilibre entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire;
- lorsque les juges ne sont pas indépendants et que les avocats courent un risque pour leur vie ou leur liberté parce qu'ils défendent leurs clients.

Quelle sera l'activité de l'UIA pendant l'année à venir?

L'année 2017 sera une année spéciale, non seulement parce que c'est la première fois qu'elle est présidée par une femme, mais également parce que le siège de l'UIA déménagera et parce que nous célébrerons le 90^e anniversaire de l'UIA.

Mon prédécesseur a travaillé d'arrache-pied pour qu'une charte sur les droits des réfugiés voie le jour. Il m'appartiendra, pendant mon mandat, de continuer ce travail en procédant à une large diffusion de cette charte.

Je travaillerai également sur la question des droits des réfugiés dans une perspective un peu plus large, soit le droit pour chaque individu d'avoir accès à un tribunal indépendant pour la reconnaissance et la mise en œuvre de ses droits.

Mon message sera donc de rappeler, chaque fois que j'aurai l'occasion de le faire, qu'il n'y a pas d'État de droit lorsqu'il n'y a pas de véritable accès à la justice pour chacun.

À cet égard, je voudrais que l'UIA renforce sa coopération avec les organisations qui travaillent à cette fin, à l'instar de l'association *Equality Now* et du *World Justice Project* de l'American Bar Association.

En 2017, l'UIA fêtera ses 90 ans. Qu'est-il prévu pour célébrer cet anniversaire?

La réunion annuelle des membres collectifs de l'UIA, qui se déroule en principe au siège de l'ONU à New York, aura lieu en 2017 aux Nations Unies à Genève et sera exceptionnellement ouverte aux membres individuels, pour célébrer le 90^e anniversaire de l'UIA.

Je souhaite que cet évènement soit non seulement l'occasion pour les membres de l'UIA en provenance du monde entier de se retrouver à Genève et de faire la fête, mais qu'il soit aussi «utile». Ainsi, un comité d'organisation se chargera de récolter des fonds, qui seront utilisés par l'UIA en faveur des réfugiés.

En effet, aujourd'hui des milliers d'enfants nés dans les camps de réfugiés n'ont pas été enregistrés, faute pour leurs parents de pouvoir payer la taxe correspondante. Ces enfants n'ont donc aucune existence légale. Ce n'est pas tolérable, nous devons agir.

Quels autres événements importants auront lieu l'an prochain?

L'UIA organise chaque année de nombreux séminaires et cours de formation, tant en matière de droit des affaires que de droit de l'homme ou de pratique générale. Il en sera de même en 2017. Tous ces événements seront annoncés sur le site web de l'UIA (en cours de refonte totale).

Le Comité de direction et le Conseil de présidence de l'UIA se réuniront en février à Kuala Lumpur, en juin à Genève et en septembre à Tallinn. Le Comité de direction se réunira en outre à Paris, Londres et Tunis.

Enfin, du 27 au 31 octobre 2017 aura lieu le congrès annuel, à Toronto.

À cette occasion, outre les travaux des quelques 43 commissions et groupes de travail spécialisés de l'UIA, le programme spécial pour jeunes avocats, le Sénat international des Barreaux pour les membres collectifs, trois thèmes principaux seront traités, concernant:

- l'exploitation des ressources naturelles: entreprises et droits de l'Homme;
- les victimes du terrorisme: quelles réparations?;
- la justice transitionnelle: quels résultats? Avec l'exemple de la Commission canadienne Vérité et Réconciliation.

Sous votre présidence, des actions communes entre l'UIA et la Fédération Suisse des Avocats ou entre l'UIA et certains Ordres cantonaux sont-elles déjà envisagées?

Oui, La Fédération Suisse des Avocats, l'Ordre des avocats de Genève et l'Ordre des Avocats Vaudois, les trois

membres collectifs suisses de l'UIA, seront en particulier associés à l'organisation de la réunion aux Nations Unies à Genève, en juin prochain, à l'occasion des 90 ans de l'UIA.

D'autre part, l'UIA, qui bénéficie d'un statut d'observateur auprès des Nations Unies, et l'Ordre des avocats de Genève ont décidé de renforcer leur collaboration. Ainsi l'Ordre représentera dorénavant l'UIA lors de conférences ayant lieu à l'ONU à Genève sur des thèmes entrant dans les objectifs de l'UIA.

En outre, l'UIA fait régulièrement appel à ses membres collectifs pour qu'ils prennent position sur des projets de lois ou de traités internationaux en matière de respect de l'État de droit ou concernant la profession d'avocat. Il en sera certainement de même l'année prochaine.

Enfin, il ne fait malheureusement aucun doute que des prises de positions collectives seront nécessaires vis-à-vis de plusieurs pays dont les gouvernements persécutent des avocats (et des magistrats) en raison de l'exercice de leur profession, comme c'est par exemple le cas actuellement en Turquie.

Y a-t-il un message que vous souhaitez adresser aux membres de la Fédération Suisse des Avocats?

L'UIA et la Suisse partagent de nombreuses valeurs communes telles que le respect du multilinguisme, de la diversité culturelle ou de l'État de droit.

Elle est une grande famille, à laquelle tout nouveau membre, qu'il vienne d'une petite, d'une moyenne ou d'une grande Étude, s'intègre sans difficulté. J'encourage donc tous les avocats membres de la Fédération Suisse des Avocats qui ne sont pas encore membres de l'UIA à la rejoindre.

Notre activité professionnelle s'internationalise. Il est donc important pour chacun d'entre nous de se constituer un réseau afin d'être en mesure de répondre aux besoins de ses clients.

De même, j'invite les Ordres cantonaux non encore membres à rejoindre l'UIA. Ils y trouveront un espace d'échanges de qualité, notamment en matière de formation et de défense de la profession au niveau international.

Eine Gesamtdarstellung der AGB für Lehre und Praxis.

Praxis-relevant



Schweizerisches Recht der Allgemeinen Geschäftsbedingungen

Ernst A. Kramer, Thomas Probst, Roman Perrig

Mai 2016, CHF 135.–

434 Seiten, broschiert, 978-3-7272-3220-6

Das schweizerische AGB-Recht ist geprägt von einem komplexen Zusammenwirken obligationen-, lauterkeits- und unionsrechtlicher Elemente. Mit dem neuen Art. 8 UWG haben die Bedeutung und die Komplexität des AGB-Rechts zugenommen. Vieles ist umstritten oder unklar und eine kaum noch zu überblickende Fülle von Einzelpublikationen erschwert dem Rechtssuchenden die Orientierung. Vor diesem Hintergrund bietet das vorliegende Buch eine Gesamtdarstellung, welche für Lehre und Praxis die wesentlichen Elemente der schweizerischen AGB-Kontrolle systematisch darstellt. In einem Ersten Teil werden die Grundlagen des schweizerischen AGB-Rechts (Grundproblematik von AGB, rechtsvergleichender, rechtsgeschichtlicher und unionsrechtlicher Hintergrund, AGB-Grundbegriffe) erörtert. Der Zweite Teil enthält eine systematische Darstellung der massgeblichen AGB-Kontrollinstrumente (Konsens-, Auslegungs-, Gültigkeits- und offene Inhaltskontrolle). Dabei wird für die Bedürfnisse der Praxis die EuGH-Rechtsprechung zusammengefasst und zu Leitsätzen verdichtet. Der Dritte Teil greift wichtige Einzelfragen auf (Verhältnis Ungewöhnlichkeitsregel/Inhaltskontrolle; Klagen unter AGB-Verwendern; Klagen von Konsumentenschutzorganisationen; Diskussion problematischer AGB aus der aktuellen Praxis; kartellrechtliche AGB-Kontrolle). Der Anhang enthält europarechtlich und rechtsvergleichend relevante Normen sowie diverse Entscheidungsregister.

1400-170/16

www.staempfliverlag.com

Stämpfli
Verlag

Stämpfli Verlag AG

Wölflistrasse 1

Postfach

CH-3001 Bern

Tel. +41 31 300 66 77

Fax +41 31 300 66 88

order@staempfli.com

www.staempfliverlag.com

